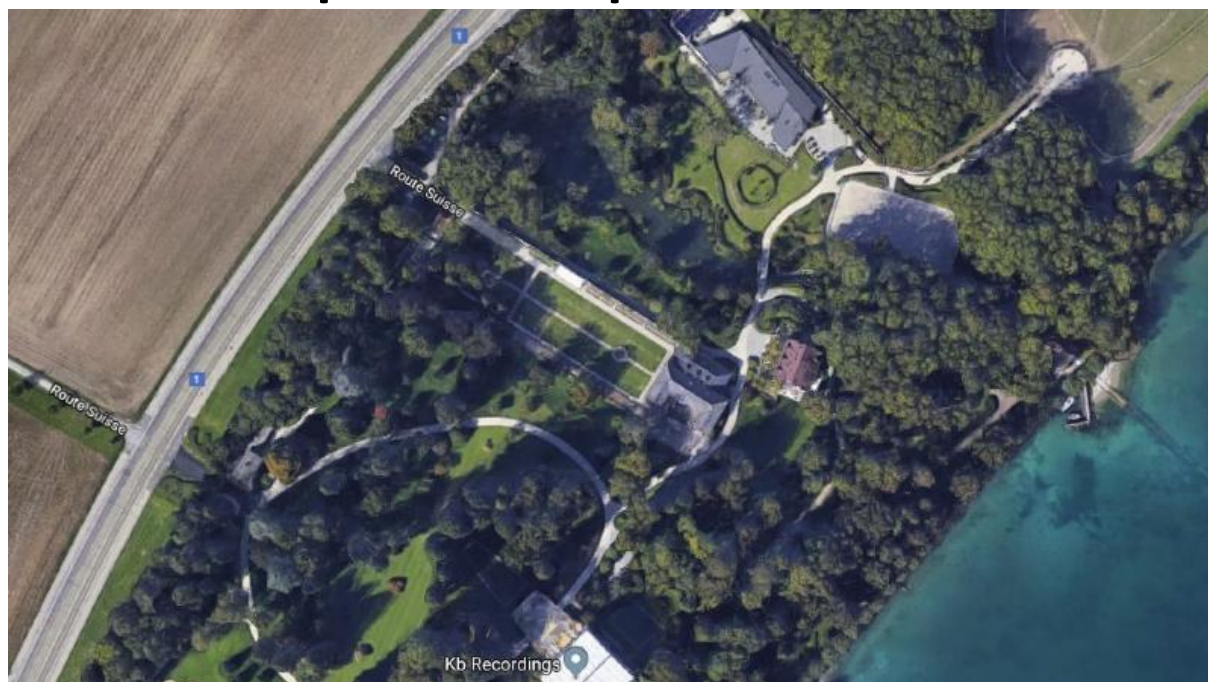


04.05.2018

Rives Publiques s'attaque à Crans



La propriété de la famille Bertarelli s'étend sur trois parcelles, dont l'ancienne résidence de l'ambassadeur américain et le terrain qui abritait le Paléo. Total: près de 17 hectares et 600 mètres de rive. GOOGLE MAPS

04.05.2018, 00:01 Rives Publiques s'attaque à Crans

CRANS-PRÈS-CÉLIGNY L'association Rives Publiques conteste la nouvelle concession octroyée par le Canton en faveur de deux ports privés.

L'association Rives Publiques, qui lutte depuis de nombreuses années pour rendre les rives du lac accessibles à tous, remonte au créneau. Elle a saisi la justice pour contester l'octroi d'une nouvelle concession en faveur de deux ports de plaisance privés sur les rives du Léman, à cheval entre les communes de Crans-près-Céligny et Nyon. Les deux ports de plaisance jouxtent la Villa Tatiana, l'une des résidences d'Ernesto Bertarelli.

Selon l'association, la loi cantonale vaudoise prévoit qu'une concession pour l'usage du domaine public du lac ne peut être renouvelée ou octroyée que si un cheminement piétonnier est aménagé et accessible au public sur les rives. «Tel n'est pas le cas de la Villa Tatiana, qui entrave gravement la réalisation du cheminement piétonnier», soutient Rives Publiques.

La maison de maître Villa Tatiana donne immédiatement sur le lac, par un accès entièrement privatisé. «Elle est agrémentée des deux imposants ports de plaisance d'une emprise de 4850 m² sur le lac côté Crans-près-Céligny et de 450 m² côté Nyon, et de diverses transformations lourdes de la rive: murs anti-érosion, jetées et digues remblayées. Un tel aménagement doit obligatoirement faire l'objet d'une concession octroyée par l'Etat de Vaud pour utilisation privée du domaine public du lac Léman», poursuit l'association.

Syndic de Crans-près-Céligny, Robert Middleton confirme le rôle du Canton concernant l'octroi des concessions: «Il s'agit d'une compétence entièrement cantonale, rappelle l' élu. C'est au Canton de s'assurer que la servitude publique compensatoire soit conformément inscrite.»

Pas une priorité

Reste que la mise en place d'un cheminement piétonnier public profitant de cette servitude est, elle, du ressort de la Commune. *«Cela ne fait pas partie de nos priorités pour cette législature, concède le syndic. Concernant l'aménagement de nos rives, nous comptons nous concentrer sur le parc du port, qui accueille le Caribana. C'est un projet qui sera plus profitable pour les habitants qu'un coûteux cheminement piétonnier.»*

Et Robert Middleton d'ajouter qu'une bonne partie des rives communales est située dans une zone écologiquement sensible, notamment concernant l'avifaune et la faune piscicole, et qu'un chemin public ne doit pas entraver les mesures nécessaires à la protection de la biodiversité.

Cet argument trouve peu d'écho aux oreilles de Victor von Wartburg, président et fondateur de l'association Rives Publiques: *«C'est souvent une excuse. En Suisse alémanique des lacs situés dans des réserves naturelles ont un chemin aménagé sur l'entièreté de leurs rives, sans que cela n'impacte négativement l'écosystème des lieux»*, soutient-il

Planification cantonale

L'habitant de Mies insiste sur le fait qu'il ne milite pas pour un bétonnage des rives lémaniques. *«Pensez plutôt à un sentier comme on peut en trouver en forêt et qui se dessine avec le passage des gens. C'est comme ça que je conçois un cheminement riverain. Et cela ne représente pas un investissement important pour les communes.»*

La municipale nyonnaise et députée Fabienne Freymond Cantone connaît bien le dossier puisqu'elle l'a plusieurs fois porté devant le Grand Conseil. Elle a notamment obtenu une modification de la loi élargissant le spectre des ouvrages construits sur le lac impliquant une servitude de passage. *«Sur le principe, je suis pour assurer un accès aux rives à la population, mais il faut être attentif aux zones à protéger. Dans le cas de la Villa Tatiana, ses propriétaires ont fait un gros travail de renaturation, il faut en tenir compte.»*

Pour la politicienne, une bonne gestion de cette problématique complexe passera par une vision d'ensemble et concertée, au moins à l'échelle vaudoise. *«Il faut une planification cantonale pour déterminer précisément quels endroits doivent être préservés ou rendus au public»*, précise Fabienne Freymond Cantone.

Contactée, la famille Bertarelli estime quant à elle que «cette affaire oppose l'association Rives Publiques et le Canton de Vaud, nous ne souhaitons pas la commenter».

Pour Rives Publiques, la suite s'annonce démocratique. *«Nous sommes en train de travailler sur deux textes d'initiatives cantonales. Une pour le canton de Vaud, l'autre pour le canton de Genève. Nous souhaitons que la population, qui est directement concernée, puisse se prononcer»*, expose Victor von Wartburg

La Villa tatiana, une beauté cachée

Situé à cheval sur les communes de Nyon et Crans-près-Céligny, le domaine totalise une surface de presque 120 000 m². Il inclut le terrain qui abritait les premières éditions du Paléo Festival, de 1977 à 1990, et l'ex-résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis. La Villa Tatiana, qui appartient à la famille Bertarelli depuis 2007, est mise à l'inventaire par le canton pour sa grande valeur architecturale.